

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 novembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence (pouvoir à Séverine BESSONNET), REMAUD Natacha (pouvoir à Alain LE GAL), SAINTURAT-NIEL Corinne (pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé (pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 18/11/2022
Et publication ou notification le :
18/11/2022

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

2022_11_07 – Convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS : Les Terres Noires

La Commune de Notre Dame de Riez est propriétaire de la parcelle cadastrée section A 2093 située Les Terres Noires.

ENEDIS doit installer sur ladite parcelle une ligne électrique souterraine 20 000 Volts.

L'office Notarial CSP Henri BRIANCEAU, Éric EMILLE, Grégory MERCIER, Michel de CASTELLAN et Arnaud THABARD de la Roche Sur Yon nous présente un projet d'acte de convention de servitudes entre la Commune de Notre Dame de Riez et ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte le projet d'acte de convention de servitudes entre la Commune de Notre Dame de Riez et ENEDIS.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/11/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Jocelyn POTIER

